

Charte de la Propreté



La volonté de construire une véritable stratégie « propreté » à l'échelle du territoire

L'état de propreté du domaine public laisse parfois à désirer.

Face à ce constat qu'elles refusent de considérer comme une fatalité, la Province de Luxembourg et l'Intercommunale Idélux ont souhaité s'attaquer collectivement aux causes et conséquences des incivilités.

Pour y parvenir, elles ont créé les conditions favorables à l'installation d'un dialogue constructif et pérenne entre l'ensemble des acteurs locaux concernés par la problématique de la propreté.

Une méthode de travail participative pour une mobilisation collective

Pendant plus de 6 mois, les forces vives publiques, privées et associatives de la Province de Luxembourg ont ainsi entamé une concertation inédite.

Près de 100 acteurs du territoire ont été contactés.

Des tables rondes sectorielles (Jeunesse, Tourisme, Grand Public, Professionnels de la route, Acteurs de la répression, Opérateurs de nettoyage) ont eu lieu en juin et octobre 2008, axées d'abord sur les constats, puis sur les pistes d'actions à mettre en œuvre.

Un plan d'action détaillé et coordonné

Ce processus participatif a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions détaillé et coordonné, articulé autour de 4 axes majeurs : la sensibilisation du citoyen, la formation des professionnels, le nettoyage du domaine public, la répression des incivilités.

Ce plan d'actions a été présenté lors des Assises provinciales de la Propreté, qui ont eu lieu le 21 novembre 2008 à Marche-en-Famenne. Il est annexé à la présente Charte.

Chaque Luxembourgeois est aujourd'hui invité à s'associer à cette mobilisation collective, en adaptant ses comportements et en adhérant personnellement à l'éthique Pure Province.

Madame Isabelle PONCELET,

Députée provinciale
en charge du Développement durable et de l'Énergie

Monsieur Daniel COLLARD,

Président d'Idélux Assainissement

Et les forces vives publiques, privées et associatives majeures de la Province de Luxembourg

S'engagent à unir leurs forces pour initier et mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Sensibiliser l'ensemble des usagers à la propreté des routes et du domaine public
2. Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement
3. Encourager et soutenir les initiatives des jeunes en matière de propreté publique
4. Accompagner le développement d'initiatives-pilotes de propreté au sein des communes, des entreprises et des commerces
5. Former les entreprises, commerces et sociétés de transport de biens et de personnes à la propreté
6. Optimiser les pratiques et coordonner les actions des opérateurs de nettoyage
7. Mettre en place un observatoire de la propreté publique
8. Informer les communes sur l'évolution de la législation en matière d'environnement et de propreté
9. Organiser la concertation entre les acteurs de la répression et les former à la législation en matière d'environnement
10. Communiquer sur les actions entreprises dans le cadre de la campagne « Pure Province »

En lien avec la campagne régionale

